

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

<b>Date de la convocation</b>
15.03.2024
<b>Date d'affichage</b>
15.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 20 heures,  
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël,  
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE  
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER  
Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles,  
Mme PEREIRA Jocelyne.

**A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin**

**Délibération n° 2024.018**

**Objet de la délibération**

**CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Considérant que le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune de Morillon comprend aujourd'hui 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux, actuellement pourvus par des fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires ;

Considérant que, dans le cadre de la délibération n°2023.98 du 19 octobre 2023, le Conseil municipal a approuvé le recrutement sur un poste saisonnier d'adjoint administratif territorial d'un agent qui exercera pendant la saison hivernale les missions de secrétaire médicale sur la maison médicale de Morillon ;

Considérant que ce contrat ne pouvant excéder 6 mois, et étant donné que le besoin relatif à ce poste est amené à perdurer, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif territorial, poste de catégorie C, pour assurer le recrutement d'une secrétaire médicale ;

**Aussi,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet ;
- **AJOUTE** ce poste au tableau des effectifs de la commune de Morillon ;
- **OUVRE** les crédits nécessaires dans le budget communal ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire



Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.